

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, les établissements publics du second degré ont déclaré 11,2 incidents graves pour 1 000 élèves.

Depuis 2007-2008, cette moyenne globale n'a pas évolué de manière significative et demeure très variable selon les établissements. Les violences physiques ont cependant diminué. La part des personnels victimes est en légère hausse sur la période tandis que le profil des élèves auteurs et/ou victimes demeure inchangé dans l'ensemble.

Beaucoup plus faible que dans le second degré, la violence déclarée au sein des écoles diffère également dans sa nature et son évolution. En 2009-2010, les écoles publiques ont déclaré en moyenne 3,9 incidents graves pour 10 000 élèves, et 98 % des écoles ne déplorent aucun incident au cours d'un trimestre. La part de la violence verbale a diminué alors que celle de la violence physique a augmenté. Fréquemment à l'origine des actes signalés dans le premier degré, les familles sont de moins en moins souvent impliquées, contrairement aux écoliers.





Les actes de violence recensés dans les établissements publics des premier et second degrés en 2009-2010

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, les établissements publics du second degré ont scolarisé environ 4,2 millions d'élèves. À l'enquête SIVIS (voir l'encadré p. 2), les chefs d'établissement ont déclaré en moyenne 11,2 incidents graves pour 1 000 élèves (tableau 1). Cette moyenne s'élevait à 11,6 en 2007-2008 et à 10,5 en 2008-2009. C'est au troisième trimestre de l'année scolaire 2009-2010 que le nombre moyen d'incidents déclarés dans le second cycle (lycées professionnels, lycées polyvalents et lycées d'enseignement général et technologique) a le plus augmenté. La différence observée sur l'ensemble des trois années, quant à elle, n'est pas statistiquement significative. Le degré d'exposition à la violence et à l'insécurité diffère toujours sensiblement selon le type d'établissement. Avec 17,2 incidents déclarés pour 1 000 élèves, les lycées professionnels sont les plus affectés et connaissent une nette augmentation au troisième trimestre 2009-2010 par rapport à la même période de 2008-2009. Pour rappel, ces établissements scolarisent 9 % des élèves du second degré. Accueillant 57 % des élèves du second degré, les collèges sont également assez souvent concernés par la violence en milieu scolaire, avec 12,2 incidents en moyenne pour 1 000 élèves en 2009-2010. Ce taux n'a pas significativement évolué depuis 2007-2008. Enfin, les lycées polyvalents (LPO) et les

TABLEAU 1 – Nombre moyen d'incidents graves déclarés dans le second degré (pour 1 000 élèves)

	2007-	2008-	2009-
	2008	2009	2010
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5	11,2
Collèges	13,1	12	12,2
Lycées professionnels	15,1	13,1	17,2
LEGT, LPO	4,0	3,6	4,3

(1) EPLE : établissement public local d'enseignement. Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS

Champ: ensemble des établissements publics du second degré (France métropolitaine et DOM)

lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) scolarisent un tiers environ des élèves du second degré et recensent toujours beaucoup moins d'incidents que les autres types d'établissements : 4,3 incidents en moyenne pour 1 000 élèves en 2009-2010, contre 4,0 en 2007-2008.

Un peu moins de la moitié des incidents sont déclarés par 10 % des établissements

Les incidents graves déclarés dans l'enquête SIVIS sont toujours très fortement concentrés au sein de certains établissements et ce phénomène n'a pas évolué de manière significative depuis trois ans. Le pourcentage d'EPLE (établissement public local d'enseignement) ne déclarant aucun incident au cours d'un trimestre oscille aux alentours de 40 %. Un quart des établissements concentre ainsi près de 70 % des incidents au cours d'un trimestre.

Les 10 % des établissements les plus affectés se partagent environ 45 % des actes trimestriels recensés et, enfin, un « noyau dur » de 5 % des établissements concentre, à lui seul, une part variant de 25 à 31 % des incidents selon les périodes d'enquête.

La part des violences physiques a diminué

Comme les années précédentes, la violence en milieu scolaire se compose majoritairement d'atteintes aux personnes (76 % des incidents), mais elle se réfère également aux biens (14 %) et à la sécurité de l'établissement (10 %) (tableau 2).

La plupart des incidents graves enregistrés relèvent de la violence verbale (38 % environ en 2009-2010) et de la violence physique (30 %). Au cours des trois dernières années scolaires, la part et le nombre des agressions verbales sont restés stables en moyenne. En revanche, la part des violences physiques a diminué de 6 points entre 2007-2008 et 2009-2010. En niveau, les agressions physiques sont passées de 4,21 pour 1 000 élèves en 2007-2008 à 3,41 ‰ en 2009-2010.

Les autres atteintes aux personnes restent exceptionnelles: les atteintes à la vie privée, le racket et la violence à caractère sexuel représentent chacun entre 1,6 % et 2,6 % des actes de violence recensés. De rares cas de « happy slapping » (acte qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable) et de bizutage ont été enregistrés. Les évolutions pour ces quelques faits ne sont pas statistiquement significatives depuis 2007-2008.

Les atteintes aux biens se répartissent entre les vols (6,5 %), les dommages aux locaux ou au matériel (6,4 %) et aux biens personnels (1,2 %). La part et le nombre des dommages aux biens personnels ont légèrement diminué entre 2007-2008 et 2009-2010.

Enfin, les atteintes à la sécurité correspondent à des comportements illégaux ou à risque n'impliquant très souvent aucune victime. Ces faits sont plus rares que les atteintes aux personnes ou aux biens et se traduisent essentiellement par l'introduction d'objets dangereux ou d'armes autres qu'à feu (près de 3,3 %), par la

Présentation de l'enquête SIVIS

Mise en place à la rentrée 2007, l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet le recueil de données sur la violence en milieu scolaire. En 2008, l'enquête a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (CNIS). Les données qui y sont recueillies sont protégées par le secret et ne peuvent être exploitées que dans un but statistique. C'est en particulier le cas des réponses des établissements. Les données individuelles ne peuvent être publiées ni donner lieu à une comparaison entre des établissements identifiables.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 950 EPLE et 200 circonscriptions représentatifs du secteur public au niveau national (France métropolitaine et départements d'outre-mer). Les établissements publics du second degré sont tirés selon un plan de sondage aléatoire stratifié, croisant le type d'établissement et la taille (tiertiles des effectifs d'élèves). L'échantillon du premier degré est réalisé par un sondage aléatoire simple des circonscriptions qui sont interrogées pour l'ensemble des écoles de leur périmètre (sondage en grappes).

L'enquête SIVIS est centrée sur les actes les plus graves. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte donné, notamment pour toutes les violences entre élèves. Par exemple, pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, seuls les incidents présentant un caractère de gravité suffisant, au regard des circonstances et des conséquences de l'acte, sont enregistrés. En particulier, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre les établissements, même si une certaine subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.

Depuis la mise en place de l'enquête SIVIS, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains types de faits : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de tenir compte d'éventuels phénomènes émergents. Cette question ouverte a notamment mis en évidence l'utilisation d'un spectre assez large d'objets pouvant s'avérer dangereux et des faits liés aux intrusions. L'enquête 2009-2010 a donc intégré une nouvelle comptabilisation de ce type d'objets, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire.

Les données par établissement sont pondérées et corrigées de la non-réponse par un calage sur marges à partir de certaines caractéristiques observables pouvant être corrélées avec le nombre d'incidents graves : type d'établissement, taille, type de commune, appartenance à un réseau d'éducation prioritaire, effectifs par cycle de formation, indicatrices de formation SEGPA en collège, de formation professionnelle et de formation supérieure en LEGT-LPO. Pour chaque résultat, un intervalle de confiance est estimé afin de tenir compte de la part d'erreur due à l'échantillonnage. Seuls les résultats statistiquement significatifs au seuil de 95 % sont retenus pour conclure à des différences structurelles ou à des évolutions.

TABLEAU 2 – Les incidents graves selon leur nature (en % du nombre total d'incidents déclarés)

Types d'incidents graves	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2
Violence verbale	37,5	35,3	37,9
Violence physique	36,4	38,8	30,4
Atteinte vie privée	2,1	1,6	2,3
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8
Racket	1,7	2,3	2,6
« Happy slapping »	0,9	0,7	0,8
Bizutage	0,4	0,4	0,4
Atteintes aux biens	15,4	13	14,1
Vol	6,8	5,7	6,5
Dommage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4
Dommage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2
Atteintes à la sécurité	3,8	6,3	9,7
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0
Port d'arme autre qu'à feu (sans violence) (1)	1,2	2,2	3,3
Port d'arme à feu (sans violence)	0,1	0,3	0,1
Intrusions (sans violence) (1)	-	-	2,1
Autre type de fait (1)	-	0,8	0,8
Total	100,0	100,0	100,0
(4) 1 11:4 4		1.1	

(1) La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009.

Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS

Champ: ensemble des établissements publics du second degré (France métropolitaine et DOM)

consommation de stupéfiants (2,4 %) et par des intrusions sans violence (2,1 %). La hausse de la part des atteintes à la sécurité par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées : d'une part, une meilleure prise en compte des ports d'armes blanches et objets dangereux (bombes lacrymogènes, pétards, explosifs...) depuis la rentrée 2009 et, d'autre part, une comptabilisation des intrusions, depuis décembre 2009.

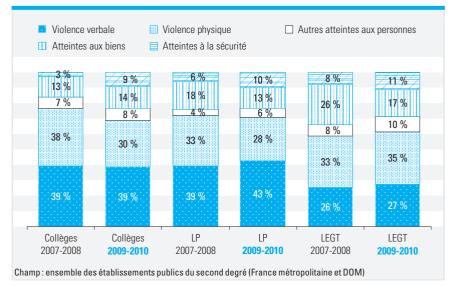
La part des violences verbales dans les lycées professionnels et celle des atteintes à la sécurité dans les collèges augmentent

Non seulement la nature des incidents recensés diffère toujours sensiblement selon le type d'établissement, mais les évolutions y sont également contrastées. Ainsi, les collèges et les lycées professionnels déclarent relativement plus de violence verbale que les LEGT. En 2009-2010, la part des atteintes verbales est de 39 % dans les collèges et de 43 % dans les lycées professionnels (LP), tandis qu'elle atteint 27 % dans les LEGT (graphique 1). Alors que la part des violences verbales ne varie pas pour les collèges et les LEGT, elle est en hausse significative dans les LP (39 % en 2007-2008).

Simultanément, la baisse des agressions physiques observée pour l'ensemble des établissements ne concerne que les collèges et les lycées professionnels. En 2009-2010, la part des violences physiques dans ces deux types d'établissements s'élève respectivement à 30 % et à 28 % des incidents déclarés. Constante dans les LEGT, cette part atteint 35 % en 2009-2010, ce qui fait que les LEGT se caractérisent désormais par une part plus importante de ce type de violence. Cependant, en nombre d'incidents, les LEGT demeurent moins affectés par la violence physique que les collèges et les LP.

Enfin, les LEGT se distinguent des autres types d'établissements par une part plus importante des atteintes aux biens ou à la sécurité. Néanmoins, cette proportion a baissé depuis trois ans, alors qu'elle a augmenté significativement dans les collèges. Ainsi, la part des atteintes aux biens ou à la sécurité

GRAPHIQUE 1 – Répartition des actes graves selon leur nature et le type d'établissement Évolution 2007-2008 / 2009-2010



Source: MEN-DEPP, enquête SIVIS

est passée de 34 % en 2007-2008 à 28 % en 2009-2010 dans les lycées d'enseignement général et technologique. Dans les collèges, la proportion de ce type d'incidents a évolué de 16 % à 23 %, surtout sous l'impulsion des atteintes plus fréquentes à la sécurité.

La part des personnels victimes est en légère hausse sur la période

Le profil des auteurs de violences en milieu scolaire n'a pas évolué : 85 % des incidents déclarés par les chefs d'établissement ont pour origine des élèves, 14,5 % environ sont le fait de personnes extérieures et 0,5 % des personnels travaillant dans l'établissement (tableau 3).

Suite à la baisse de la part des violences physiques et à la hausse de la proportion des atteintes à la sécurité, la part des élèves victimes diminue entre 2007-2008 et 2009-2010, tandis que la part des incidents sans victime augmente significativement.

Ainsi, les incidents déclarés ayant eu pour victime(s) un ou des élèves représentaient 43 % de l'ensemble des actes graves en 2007-2008. Deux ans plus tard, cette part s'élève à 37 % *(tableau 3)*. Dans le même temps, la part des incidents ne comportant pas de victime passe de 10 % à 17 % de l'ensemble des incidents.

La proportion de personnels victimes dans l'ensemble des incidents est remarquablement constante sur la période, mais cette image est faussée par la hausse de la part des actes graves n'ayant pas porté atteinte à autrui. En se restreignant aux incidents ayant impliqué une victime, la part des personnels augmente légèrement, mais significativement, de 50 % en 2007-2008 à 53 % en 2009-2010, alors que celle des élèves diminue, passant de 48 % à 45 % (tableau 4). Les personnes extérieures (y compris les familles d'élèves) représentent seulement 2 % des victimes de violences en milieu scolaire et cette proportion est stable.

TABLEAU 3 – Répartition des auteurs et victimes des incidents du second degré (en % des incidents déclarés)

		2007-2008	2008-2009	2009-2010
Auteurs	Élèves	85,0	84,7	84,9
	Personnel de l'établissement	0,7	0,5	0,5
	Autres personnes	14,4	14,8	14,6
	Ensemble	100,0	100,0	100,0
	Élèves	43,2	41,6	37,2
	Personnel de l'établissement	44,7	43,8	44,3
Victimes	Autres personnes	1,9	2,2	1,5
	Sans victime	10,3	12,4	17,0
	Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS

Champ: ensemble des établissements publics du second degré (France métropolitaine et DOM)

TABLEAU 4 – Répartition des victimes dans les incidents ayant porté atteinte à autrui (en %)

	2007-	2008-	2009-
	2008	2009	2010
Élèves	48,1	47,6	44,8
Personnel de l'établissement	49,8	50,0	53,3
Autres personnes	2,1	2,4	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source: MEN-DEPP, enquête SIVIS

Champ: ensemble des établissements publics du second degré (France métropolitaine et DOM)

Parmi le personnel victime, la part des différentes catégories professionnelles n'a pas évolué sur la période. En 2009-2010, les enseignants représentent ainsi 63 % des personnels victimes, les surveillants 19 %, les personnels de direction 9 %, les conseillers principaux d'éducation 6 % et les autres personnels (ATOS, ATSEM, personnel médical et social) environ 3 %. Ces proportions doivent être appréciées au regard de la part de ces différentes professions dans les effectifs totaux du personnel de l'établissement et aussi du temps passé au contact des élèves.

En outre, la nature des violences subies par les personnels est structurellement identique entre 2007-2008 et 2009-2010 : 75 % des atteintes commises envers les personnels sont constituées d'agressions verbales, 15 % relèvent de la violence physique et 10 % sont d'autres atteintes directes (atteintes à la vie privée notamment) ou aux biens personnels.

Dans 85 % des cas, les élèves agissent seuls

Auteurs de 85 % des incidents déclarés en milieu scolaire, les élèves agissent très majoritairement seuls et ce résultat est le même depuis 2007-2008 : les violences en groupes ne constituent que 15 % des actes graves commis par les élèves. Bien entendu, les violences changent de nature selon que l'élève commet son acte seul ou avec d'autres. Les élèves qui agissent seuls sont souvent responsables d'agressions verbales (45 % de leurs actes en 2009-2010) et ciblent surtout les personnels (51 % de leurs victimes contre 35 % d'élèves). À l'inverse, les violences commises par les groupes d'élèves sont plus fréquemment des atteintes aux biens ou à la sécurité (38 %) et des atteintes aux personnes telles

que racket, atteintes à la vie privée, « happy slapping » et bizutage (12 %). La violence verbale ne représente que 15 % de leurs actes graves. En conséquence, 30 % des incidents commis par des groupes ne font pas de victime « physique », 46 % nuisent aux élèves et 22 % aux personnels. Enfin, la part des violences physiques réalisées par les élèves est sensiblement équivalente pour les groupes (34 %) comme pour les « solitaires » (31 %).

L'âge moyen des élèves auteurs de violences est constant

L'âge moyen des élèves auteurs de violences en milieu scolaire évolue peu depuis trois ans : il s'établit à 14 ans et demi pour l'ensemble du second degré. En 2009-2010, l'âge moyen des collégiens auteurs d'incidents graves est de 13,7 ans. Au lycée, les auteurs d'incidents sont âgés en moyenne de 16,6 ans dans les LP et de 16,8 ans dans les LEGT/LPO.

Minoritaires dans les incidents graves recensés, les filles ne sont pas plus souvent impliquées

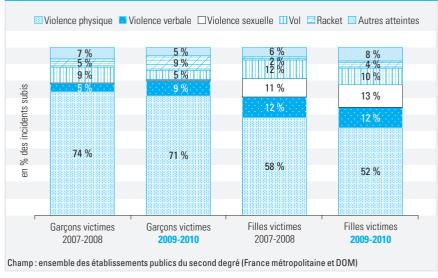
La violence en milieu scolaire demeure un phénomène fortement sexué. Les garçons sont majoritaires, aussi bien parmi les élèves auteurs que parmi les élèves victimes. Depuis 2007-2008, les filles ne prennent pas une part plus grande dans les

incidents graves commis en milieu scolaire ni ne subissent plus souvent de violences. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2009-2010, 77 % des incidents graves commis par les élèves ont pour auteur un ou plusieurs garçons. Les filles sont auteurs de 18 % des actes et les 5 % restants sont dus à des groupes mixtes ou à des personnes inconnues. Inversement, 62 % des élèves victimes sont des garçons, 32 % des filles et 5 % environ des groupes mixtes.

Les violences des garçons envers les filles ne sont pas plus fréquentes

Les personnels constituent toujours la plus grande part des victimes des élèves, que ce soit des garçons ou des filles qui commettent les faits. En 2009-2010, les personnels représentent 55 % des personnes agressées par les garçons de l'établissement et 62 % des personnes agressées par les filles. Pour le reste, les victimes des élèves sont d'autres élèves de l'établissement et toujours majoritairement des personnes du même genre : dans un tiers des cas, les garçons de l'établissement qui commettent des agressions s'en prennent à d'autres garçons, et dans un cas sur dix ils portent atteinte à une fille. Quant aux filles, leurs victimes sont composées à 29 % d'autres filles et à 6 % de garçons. Inversement, les garcons victimes sont l'objet d'agressions commises à 92 % par d'autres garçons (surtout de l'établissement et quelques-uns

GRAPHIQUE 2 – Nature des violences subies par les élèves selon le genre Évolution 2007-2008 / 2009-2010



Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS

de l'extérieur). Les filles victimes ont pour agresseur un garçon dans 55 % des cas et une fille dans 39 % des cas. Toutes ces proportions n'ont pas varié depuis trois ans.

Des violences qui changent de nature selon le genre

La nature des actes commis et subis diffère toujours sensiblement selon le genre de l'élève. La violence verbale arrive en tête de leurs actes et les filles y sont un peu plus portées que les garçons : 49 % de leurs actes en 2009-2010 contre 40 % pour les garçons. La part des violences physiques commises par les garçons et les filles a diminué entre 2007-2008 et 2009-2010. Elle atteint respectivement 32 % et 29 %. Chez les garçons auteurs de violences, la part des atteintes aux biens ou à la sécurité a significativement augmenté depuis trois ans, passant de 14 à 20 %.

Côté victimes, les garçons et les filles subissent des actes de nature très différente (graphique 2). Les garçons sont plus souvent victimes que les filles d'agressions physiques (71 % des actes subis contre 52 %) et de racket (9 % contre 4 %). A contrario, les filles sont plus affectées par les violences à caractère sexuel (13 % des violences subies contre 0,5 % pour les garçons), la violence verbale (12 % contre 9 %) et le vol (10 % contre 5 %).

Depuis 2007-2008, la part des agressions physiques a toutefois diminué pour les victimes de violence, chez les garçons comme chez les filles. Pour les garçons victimes, la part du racket et celle de la violence verbale ont eu tendance à augmenter depuis trois ans, tandis que la part du vol a diminué (graphique 2). En dehors de la violence physique, il n'y a pas d'autre évolution significative dans les violences subies par les filles en milieu scolaire.

Un incident grave sur dix est à caractère raciste, xénophobe, antisémite, sexiste ou homophobe

En 2009-2010, 11 % des incidents ont eu une motivation clairement identifiée comme discriminante et cette proportion n'a pas évolué depuis trois ans. Ce sont les actes à caractère sexiste ou à caractère raciste/xénophobe qui ont été plus souvent déclarés. Ces motivations se retrouvent respectivement dans 6 % et 5 % des incidents graves déclarés par les chefs d'établissement. Les collèges sont significativement plus concernés que les lycées: 6,3 % d'actes sexistes en 2009-2010 au lieu de 4,7 % pour les lycées et 5,7 % d'actes racistes ou xénophobes contre 3,2 % dans les LP et 2,7 % dans les LEGT. Enfin, les motivations antisémites d'une part, homophobes d'autre part, sont signalées dans moins de 1 % de l'ensemble des incidents.

Les intrusions sont en cause dans 8,5 % des incidents

Depuis le deuxième trimestre 2009-2010, l'enquête SIVIS prend en compte les intrusions, qu'elles s'accompagnent ou non de faits de violence. Au cours des deux derniers trimestres, 8,5 % des incidents ont eu pour origine une intrusion : 2,1 % des incidents graves déclarés sont de simples intrusions sans manifestation de violence et 6,4 % sont des intrusions qui ont clairement porté atteinte aux personnes, aux biens ou à la sécurité. La moitié de ces intrusions suivies d'un incident grave a porté atteinte aux biens ou à la sécurité de l'établissement, un quart s'est traduit par des agressions physiques et un quart par des agressions verbales. Symétriquement, seuls 5 % des violences verbales et physiques commises en milieu scolaire sont dues à une intrusion, tandis que cette part est de 13 % pour les atteintes aux biens ou à la sécurité.

Un incident sur dix comporte l'introduction ou l'utilisation d'un objet dangereux

En 2009-2010, les objets dangereux (objets coupants, contondants, produits toxiques, explosifs ou inflammables) ou les armes blanches ont concerné 11 % des incidents déclarés par les chefs d'établissement : le port de tels objets sans usage de violence représente 3,3 % des incidents et l'utilisation d'objets dangereux pour commettre des violences en constitue 7,6 %. Plus de la moitié des violences utilisant une « arme » s'est traduite par des agressions physiques,

le reste étant majoritairement composé d'atteintes aux biens ou à la sécurité. En 2009-2010, 13 % des violences physiques sont commises avec un objet dangereux. Il n'est pas possible de dégager une évolution sur les trois années scolaires dans la mesure où la nomenclature sur ce type de circonstances a été profondément remaniée à la rentrée 2009. Par ailleurs, les incidents impliquant une arme à feu sont trop exceptionnels pour faire l'objet d'une exploitation statistique.

En 2009-2010, les écoles ont déclaré en moyenne 3,9 incidents graves pour 10 000 élèves

Faute de données sur les effectifs par école, les résultats de l'enquête SIVIS concernant le premier degré n'ont pu être exploités avant cette année (voir l'encadré p. 6). Au cours de l'année scolaire 2009-2010, les écoles maternelles et élémentaires publiques ont scolarisé 5,7 millions d'enfants et ont déclaré en moyenne 3,9 incidents graves pour 10 000 élèves (tableau 5). Pour l'année 2007-2008, cette moyenne s'élevait à 4,6 incidents pour 10 000 écoliers et pour l'année 2008-2009 à 3,6. Pour autant, on ne peut conclure à une baisse du nombre d'incidents sur l'ensemble de la période, car la variation de la moyenne est ici inférieure à l'intervalle de confiance estimé.

En tout état de cause, le niveau observé des violences à l'école primaire est extrêmement faible comparé au second degré. Dans le premier degré, ce sont sans surprise les écoles élémentaires qui déclarent le plus d'incidents : 4,3 pour 10 000 élèves en moyenne en 2009-2010, contre 3,1 pour les écoles maternelles. Au cours de cette même année, alors qu'elles scolarisent 72 % des écoliers, les

TABLEAU 5 – Nombre moyen d'incidents graves pour 10 000 écoliers

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010
Écoles maternelles	3,3	2,1	3,1
Écoles élémentaires	5,3	4,4	4,3
Ensemble des écoles	4,6	3,6	3,9

Source : MEN-DEPP, enquête SIVIS

Champ: ensemble des écoles publiques rattachées à une circonscription du premier degré (France métropolitaine et DOM)

écoles élémentaires ont regroupé 78 % des incidents graves dans le premier degré. Les phénomènes de violence scolaire déclarés dans le premier degré sont très inégalement répartis : sur un trimestre, seuls 1,1 à 1,7 % des écoles connaissent au moins un incident grave. Ce qui signifie que la quasi-totalité des écoles ne déplore aucun incident au cours d'un trimestre.

La part de la violence verbale a diminué tandis que celle de la violence physique a augmenté

En 2007-2008, les agressions verbales représentaient la moitié des incidents graves recensés dans le primaire et les violences physiques environ le quart (tableau 6). Dans un contexte où les faits de violence sont près de trente fois inférieurs à ceux du second degré, la part de la violence verbale a significativement et fortement diminué (37,5 %), tandis que celle des agressions physiques a augmenté pour atteindre 34 %. Les évolutions sont donc très différentes de celles observées dans les collèges et les lycées. Pour autant, les incidents graves demeurent exceptionnels dans le premier degré : en trois ans, les violences physiques sont passées de 1,1 à 1,3 pour 10 000 écoliers et les violences verbales de 2,3 à 1,5 pour 10 000 élèves. Les autres incidents se composent essentiellement des atteintes aux biens, soit 17 % des incidents enregistrés en 2009-2010, sans évolution significative depuis trois ans. Enfin, les atteintes à la sécurité sont rares et représentent 6,3 % de l'ensemble des incidents dans le premier degré. L'extrême faiblesse du

TABLEAU 6 – Les incidents graves selon leur nature (en % du nombre total d'incidents déclarés)

Types d'incidents graves	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Atteintes aux personnes	79,3	83,5	76,6
Violence verbale	50,2	43,4	37,5
Violence physique	24,4	36,5	34,5
Violence sexuelle	3,7	2,3	2,6
Autres atteintes aux personnes (1)	1,0	1,2	2,0
Atteintes aux biens	19,2	14,5	17,0
Vol	5,4	3,5	6,2
Dommage aux locaux ou au matériel	11,5	8,3	9,1
Dommage aux biens personnels	2,2	2,7	1,7
Atteintes à la sécurité (2)	1,6	2,0	6,3
Total	100,0	100,0	100,0

(1) Bizutage, atteintes à la vie privée, « happy slapping », racket.

(2) Consommation et trafic de stupéfiants, port d'arme. Depuis la rentrée 2008, s'y ajoute la catégorie « autres types de faits » et depuis 2009, les intrusions et une meilleure comptabilisation de l'utilisation d'objets dangereux.

Source: MEN-DEPP. enquête SIVIS

Champ: ensemble des écoles publiques rattachées à une circonscription du premier degré (France métropolitaine et DOM)

nombre d'actes de ce type observés par l'enquête SIVIS (15 incidents l'an passé à partir des déclarations de 150 circonscriptions) rend fragiles les résultats et non significative toute évolution.

La part des incidents graves commis par les écoliers augmente, celle due aux familles diminue

Contrairement au second degré où les élèves sont auteurs de 85 % des faits de violence, les élèves du premier degré sont beaucoup moins impliqués. Cependant, tout en considérant la faiblesse quantitative des faits de violence, cette implication est croissante sur la période, passant de 37 % à 51 % des actes déclarés. Dans le même temps, la part des familles d'élèves diminue de 35 % à 22 % des incidents. En 2009-2010, les élèves ont été à l'origine de 2 incidents graves pour 10 000 écoliers et les familles de 0,86. Dans les collèges et les lycées, les familles ne sont impliquées que dans 2 % des incidents, ce qui représente 2,2 actes

graves pour 10 000 élèves. Par ailleurs, le premier degré se distingue par la part importante des auteurs non identifiés, aux alentours de 12 % des incidents.

Principales victimes des atteintes aux personnes, les personnels des écoles sont moins touchés

Les personnels – essentiellement les enseignants et les directeurs d'école – sont les principales victimes des quelques actes recensés dans le premier degré. En 2009-2010, 63 % des incidents commis envers autrui sont dirigés contre les personnels de l'établissement : 39 % contre des enseignants et 11 % contre des directeurs d'école. Néanmoins, suite à l'implication croissante des élèves et à la part plus faible des actes commis par les familles, les personnels sont moins touchés qu'en 2007-2008, où ils représentaient alors 73 % des victimes. C'est donc la proportion d'élèves victimes qui augmente depuis trois ans : de 24 % en 2007-2008, la part des écoliers parmi les victimes s'élève à 33 % en 2009-2010.

Nadine Laïb, DEPP B3

Exploitation des données dans le premier degré

Aucun résultat de l'enquête SIVIS sur le premier degré ne pouvait être élaboré sans la connaissance des effectifs scolarisés à un niveau suffisamment fin. La remontée de ces données, pour chaque école, par le constat de rentrée 2009 a permis de reconstituer des bases de sondage en 2007-2008 et 2008-2009. Le redressement des données a consisté en un calage sur marges à partir de quelques variables susceptibles d'être liées au nombre d'actes de violence : type de communes, type d'écoles, effectifs scolarisés en distinguant les niveaux préélémentaire et élémentaire. Cependant, les phénomènes de violence dans le premier degré sont particulièrement rares. À partir de son échantillon de 200 circonscriptions (dont 150 répondants environ), l'enquête SIVIS ne recense qu'un nombre d'actes extrêmement faible, qui s'établit aux alentours de 100 chaque trimestre. Cela rend donc très fragile l'exploitation des données à un niveau fin.

Pour en savoir plus

« Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009 », *Note d'Information* 09.22, MEN-DEPP, octobre 2009.

www.education.gouv.fr depp.documentation@education.gouv.fr

DEPP, Département de la valorisation et de l'édition

DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE Directeur de la publication : Michel Quéré Secrétaire de rédaction : Francine Le Neveu Maquettiste : Frédéric Voiret

Impression: Ovation

61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15 depp.diffusion@education.gouv.fr ationner la source ISSN 1286-9392